



Quatrième Réunion du Sous-groupe Gestion de l'infrastructure et de l'information (IIM/SG4) d'APIRG

(Virtuelle, du 10 au 13 août 2021)

Appendice D

Termes de référence

Mandat

Le Sous-groupe IIM est créé et mandaté par APIRG pour soutenir la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et mener des activités spécifiques visant à permettre à APIRG de s'acquitter de ses fonctions et responsabilités dans les domaines CNS, AIM et MET.

Fonctions clés

Pour s'acquitter de ces fonctions, le Sous-groupe, guidé par APIRG, doit

- a) Favoriser la mise en œuvre de modules spécifiques des mises à niveau par blocs des systèmes l'aviation (ASBUs) de l'OACI assignés par APIRG.
- b) Conduire des projets de mise en œuvre en appui aux États, dans les domaines MET, AIM et CNS, conformément à la méthodologie des ASBU et aux objectifs de performance régionaux, afin d'aider les États à mettre en œuvre les SARP et les exigences régionales.
- c) Prendre les mesures nécessaires pour permettre une planification et une mise en œuvre cohérentes des programmes MET, AIM et CNS dans la région AFI, afin de faciliter la réalisation de l'objectif d'homogénéité du système de navigation aérienne, d'interopérabilité et d'harmonisation au sein de la région et avec les autres régions.
- d) Surveiller l'adéquation des exigences dans les domaines MET, AIM et CNS en tenant compte des changements dans les exigences des utilisateurs, de l'évolution des exigences opérationnelles et des développements technologiques, conformément à la méthodologie des ASBUs.
- e) Identifier et collecter, État par État, des informations sur les déficiences dans les domaines du MET, de l'AIM et du CNS conformément à la méthodologie uniforme approuvée par le Conseil et aux orientations de APIRG ; analyser et proposer des solutions ; rendre compte des progrès et des obstacles dépassant les capacités du sous-groupe.

Tâches

- a) Analyser, mettre à jour la liste des carences AIM, MET et CNS dans la région AFI et identifier les projets régionaux correctifs ;
- b) Coordonner (par le biais de téléconférences ou d'ateliers) la planification et la mise en œuvre des projets régionaux AIM, MET et CNS par les équipes de projets spécialisées ;
- c) Évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre et l'efficacité des infrastructures et systèmes AIM, MET et CNS ;

- d) Organiser des réunions de coordination avec AAO/SG ; collecter des documents sur les rapports et le suivi des projets de l'IIM et élaborer des rapports de projet.

Méthodes de travail

Le Sous-groupe se réunit au moins une fois par cycle de réunions d'APIRG en tenant compte du calendrier des autres activités d'APIRG. Il utilise les moyens de communication électronique disponibles, y compris la téléconférence, pour préparer et faire progresser ses travaux entre les réunions et tenir ses membres au courant des questions d'intérêt, ainsi que pour discuter de questions spécifiques.

Compte tenu du fait que le Sous-Groupe représentera les intérêts de la région et que tous les États membres de APIRG ne seront pas nécessairement représentés dans un Sous-Groupe, les fonctionnaires des États participants devront travailler davantage en tant qu'experts dans leurs domaines respectifs, par opposition aux délégués qui ne s'occupent que des intérêts de leurs États. Le Sous-groupe doit travailler avec un minimum de formalités.

Composition

La réunion du LIM AFI (COM/MET/RAC) RAN tenue en 1988, a convenu que les participants aux organes de contribution de APIRG devaient être des spécialistes des sujets concernés et connaître les domaines examinés. Bien que chaque État susceptible d'apporter une contribution valable ait la possibilité de participer, le groupe doit être aussi restreint que possible, afin de faciliter l'efficacité sur des aspects tels que la prise en compte des affaires, le coût, la logistique et l'application de méthodes de travail non formelles.

Programme de travail

N°	Description de la tâche	Priorité	Dates cibles	Dates cibles révisées
1.	Coordination du projet (téléconférences, courriels, ateliers/séminaires, réunions)	A	1/08/2018	Au moins trimestriellement
2.	Développement du plan directeur des projets de l'IIM	A	31/07/2021	
3.	Description des projets actuels (composition et première estimation des coûts)	A	30/09/2018	31/01/2021
4.	Description des nouveaux projets identifiés (Composition et première estimation des coûts)	A	30/04/2021	
5.	Détermination des liens entre les projets IIM	B	30/09/2018	31/12/2021
6.	Détermination des liens entre les projets IIM et AAO	B	31/03/2021	
7.	Planification des projets (élaboration de calendriers et planification)	A	31/10/2018	31/12/2021
8.	Détermination de la base du projet (compilation de	A	31/12/2018	31/12/2021

N°	Description de la tâche	Priorité	Dates cibles	Dates cibles révisées
	questionnaires incluant les bénéfiques attendus)			
9.	Estimation du coût final du projet	B	1/12/2018	1/12/2021
10.	Rapport sur les résultats du projet	C	1er trimestre 2019 puis en cours	

Priorités:

- A - Les tâches de haute priorité, pour lesquelles le travail doit être accéléré ;
- B - les tâches de priorité moyenne, pour lesquelles le travail doit être entrepris dès que possible, mais sans nuire aux tâches de priorité A ; et
- C - les tâches de moindre priorité, pour lesquelles le travail doit être entrepris en fonction du temps et des ressources disponibles, mais sans nuire aux tâches de priorité A et B.